



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/973
10 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 115 et 10 de l'ordre du jour

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ihor HUMENNY (Ukraine)

1. Par sa résolution 49/143 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail de haut niveau à composition non limitée, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, assisté de deux Vice-Présidents, pour examiner de nouvelles mesures visant à garantir une assise financière saine et viable à l'Organisation. Par sa résolution 50/488 du 16 septembre 1996, elle a décidé que le Groupe de travail devrait lui présenter à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport sur ses travaux, y compris, éventuellement, des recommandations.

2. À sa 72e séance, le 8 septembre 1997, la Cinquième Commission a examiné le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies¹. Les déclarations et observations faites au cours de cet examen sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/51/SR.72).

3. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a pris note, sans objection, du rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante et unième session, pour suite à donner.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 43 (A/51/43).